

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

AGENCE NATIONALE D'INCLUSION ECONOMIQUE ET SOCIALE (ANIES)

PROJET DE RIPOSTE D'URGENCE ET D'APPUI AU PROGRAMME NAFA (PRU-APN)

Financement : Banque Mondiale IDA D6540-GN et IDA D7291-GN

AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET N°...../PRU-APN/ANIES/2024
SERVICES DE CONSULTANTS POUR LE RECRUTEMENT D'ASSISTANTS
COMMUNAUTAIRES DU PRU-APN/ANIES

Date de début : 29 juillet 2024

Date limite : 19 Aout 2024

CONTEXTE ET JUSTIFICATION :

Sur la période récente, la Guinée s'est enrichie et la politique économique a engrangé de réels succès notamment par la relance du secteur minier, la stabilisation des indicateurs macroéconomiques et le renforcement de l'attractivité économique. Cependant, les effets des succès économiques restent imperceptibles sur la réduction de la pauvreté.

Pour favoriser un développement économique et social durable et inclusif, en luttant ainsi contre la marginalisation et l'exclusion sociale, l'Agence Nationale d'Inclusion Économique et Sociale (ANIES) a été créée pour répondre aux nombreux défis d'inclusion financière et sociale des ménages pauvres et vulnérables. Conformément au décret D/2019/049/PRG/SGG du 31 janvier 2019, l'ANIES a pour missions la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique nationale d'inclusion économique, financière et sociale. Ses interventions portent sur deux axes de politiques publiques. D'une part, des politiques « classiques » d'inclusion économique et sociale, les transferts monétaires et l'inclusion financière, en facilitant l'accès des plus vulnérables aux instruments et services financiers de base. Et d'autre part, des politiques dites d'inclusion « productive », notamment par l'accès à l'énergie des ménages pauvres en milieu rural, l'appui à l'agriculture (à travers les petites exploitations agricoles) et l'aide à l'entrepreneuriat.

Établissement public à caractère administratif (EPA), l'ANIES, pour accomplir sa mission, est dotée d'un Conseil d'Administration, d'une Direction Générale, d'une Agence Comptable et d'un Contrôleur financier.

Le Gouvernement de la République de Guinée bénéficie, dans ce cadre, d'un Don de soixante-dix (70) millions US\$ de la part de la Banque mondiale, au titre du Projet de Riposte d'Urgence et d'Appui au Programme NAFA (PRU-APN), pour une durée de cinq ans (2020-2024). Les objectifs de développement du projet sont de développer les éléments constitutifs d'un système national de protection sociale réactif aux chocs et d'accroître l'accès des ménages pauvres et vulnérables à des filets sociaux réactifs aux chocs. L'Agence Nationale d'Inclusion Économique et Sociale (ANIES), sous la tutelle de la Présidence, est l'agence chargée de l'exécution du projet.

Un financement additionnel du projet a été obtenu, courant juin 2023, à hauteur de 80 millions US\$. Ce financement additionnel, en plus de repousser la date de fin, va étendre les activités du projet parent, sans modifier l'objectif de développement ou les dispositions institutionnelles. Il propose, entre autres, d'étendre la couverture et la durée des transferts monétaires et d'ajouter de nouvelles activités à ces transferts afin d'améliorer la résilience et productivité des ménages pauvres et vulnérables.

L'Agence Nationale d'Inclusion Économique et Sociale (ANIES) compte utiliser une partie de cet appui dans le cadre de sa composante 4 pour le recrutement des **Assistants Communautaires** qui viendront en appui au projet de Riposte d'Urgence du Programme NAFA (PRU-APN). Ils travailleront essentiellement sur toutes les activités liées au suivi de proximité des ménages bénéficiaires du programme.

Les présents termes de référence (TDR) décrivent les missions des Assistants Communautaires et donnent une description détaillée des principales tâches à accomplir.

1. PRESENTATION DU PRU-APN

Le Projet de Riposte d'Urgence et d'Appui au Programme NAFA (PRU-APN) finance la mise en place d'un système de filets sociaux adaptatifs pour répondre aux besoins immédiats en cas de chocs externes et pour soutenir, à plus long terme, la réduction de la pauvreté ainsi que la résilience grâce à l'amélioration de la productivité et au développement du capital humain pour les ménages pauvres.

L'ANIES est chargée de la mise en œuvre du projet ce qui implique :

- De planifier la passation des marchés, de lancer les consultations et de conduire ou participer au processus d'évaluation des offres ou propositions et d'attribution des marchés ;
- De suivre et coordonner les activités des différentes composantes du projet ;
- De s'assurer du bon déroulement des activités avec les partenaires locaux et internationaux ;
- Elle est responsable des démarches administratives, techniques et financières : elle gère notamment les moyens, le budget, la comptabilité et veille à la bonne application du manuel de procédures ;
- De s'assurer du respect des engagements environnementaux et sociaux en analysant et archivant les éléments de reporting Environnemental et Social fournis par la Mission de Contrôle.

Le projet comprend cinq composantes dont les trois premières qui concernent principalement les activités essentielles du programme sont détaillées ci-dessous :

C1 : Transferts monétaires d'urgence (phase 1)

La première composante du Projet est axée sur l'octroi d'un secours d'urgence, sous forme de transferts monétaires, destinés à atténuer les impacts de la crise sanitaire liée à la COVID-19 sur les ménages en situation de pauvreté et de vulnérabilité en Guinée. Cette Composante contribue au Plan de riposte économique à la crise sanitaire COVID-19 d'avril 2020, qui prévoit notamment le versement de transferts monétaires d'urgence à près de 160 000 ménages pauvres et vulnérables de Guinée. Ces transferts sont mensuels et prévus pour une durée de 6 mois. Par le biais de la Composante 1, le Projet financera des transferts monétaires à une grande partie des bénéficiaires attendus dans certaines zones géographiques. La Composante 1 soutiendra donc à la fois :

- Un programme de transferts monétaires d'urgence (TMU) qui contribuera à soutenir la résilience des ménages vulnérables dans les zones rurales et urbaines alors qu'ils résistent aux effets sanitaires, sociaux et économiques du COVID-19 ;
- La conduite d'activités de communication, de sensibilisation et de mesures d'accompagnement qui viendront compléter les versements.

C2 : Transferts monétaires et mesures d'accompagnement au titre du Programme Nafa (phase 2)

La seconde phase du Projet appuiera la transition de l'intervention de transferts monétaires d'urgence vers le Programme Nafa de transferts monétaires « classiques » — aligné sur la vision et le mandat de l'ANIES. Cette composante est divisée en deux sous-composantes : Elle offrira des transferts monétaires aux 40 pour cent les plus pauvres de la population des zones ciblées qui seront accompagnés d'un programme robuste de mesures d'accompagnement articulées en deux volets : (i) mesures d'accompagnement axées sur la promotion des investissements fondamentaux dans le capital humain auprès des ménages, en particulier à l'endroit des femmes et des enfants ; et (ii) mesures d'accompagnement axées sur l'augmentation de la productivité des ménages et de leur résilience aux chocs, dans une perspective de sortie durable du programme semblable à celle de l'approche de progression/graduation (réf. BRAC). Ce volet sera à terme au cœur du programme Nafa d'ANIES.

- **Sous-composante 2.1** : financera (a) des transferts monétaires réguliers ciblant 136 000 ménages pauvres, ainsi que (b) des mesures d'accompagnement encourageant des comportements et des investissements essentiels au développement du capital humain et à la productivité des ménages. Les transferts monétaires réguliers seront versés pour une durée de 18 mois et les mesures d'accompagnement seront délivrées à tous les ménages bénéficiaires de transferts monétaires. Les mesures d'accompagnement sont détaillées dans la section III ci-dessous.
- **Sous-composante 2.2** : financera la conception et la mise en œuvre d'un nouveau programme d'inclusion productive ciblant environ 15 000 ménages. Un paquet complet s'inspirant des expériences pilotes régionales sera adressé aux ménages dans des secteurs vulnérables aux changements climatiques, comme l'agriculture. Il aidera ainsi à accroître leur productivité et/ou à diversifier leurs moyens de subsistance. Le programme d'inclusion productive est détaillé dans la section IV ci-dessous.

C3 : Renforcement des institutions de protection sociale et des systèmes de prestation réactifs aux chocs

Les activités comprendront (i) le développement de systèmes adaptatifs, qui permettront une réponse rapide aux chocs covariants externes, tels que les pandémies, les changements climatiques ou les catastrophes naturelles ; (ii) le renforcement des capacités de l'ANIES, notamment de sa faculté à travailler efficacement à l'inclusion économique et sociale des pauvres à travers la protection sociale et d'autres instruments par le biais de formations et autres soutiens techniques, ainsi que d'ateliers et autres événements d'apprentissage ; (iii) la conduite d'une évaluation d'impact du Projet selon des dimensions clés, notamment les impacts sur le bien-être des transferts monétaires et des approches intégrées ; (iv) le renforcement des systèmes existants de prestation de protection sociale placés sous la responsabilité de l'ANIES, y compris les activités en cours de ciblage et d'enregistrement, et développera de nouveaux systèmes au besoin, notamment sur les aspects de numérisation.

C4 : Gestion du projet et suivi et évaluation

Cette Composante financera les dépenses liées à l'achat de biens, de travaux, de services de consultants et de tout autre service nécessaire à la gestion quotidienne, à la mise en œuvre et au suivi des activités du Projet. Elle couvrira aussi le développement d'une stratégie de communication et de plaidoyer pour l'ANIES et ses activités.

C 5: Réponse urgente éventuelle (ERC)

Cette composante sera financée par des ressources ; de dons/crédits, qui seront non utilisés par les autres composantes, à la demande du gouvernement à la suite d'une crise ou urgence éligible.

OBJECTIF :

Sous la responsabilité de la Direction de l'Inclusion Financière et sous la supervision des Responsables d'Accompagnement Communautaires (RAC), les Assistants Communautaire (AC) seront déployés dans 610 districts des huit (8) régions administratives qui regroupent les 9 préfectures touchés par le programme NAFA, réparties comme suit :

Région de Kindia (Kindia et Forécariah)

Région de Boké (Gaoual)

Région de Kankan (Kouroussa et Kérouané)

Région de Faranah (Dabola)

Région de Mamou (Mamou)

Région de Labé (Tougué)

Région de N'Nzérékoré (Beyla)

Ces Assistants communautaires seront déployés conformément au tableau de déploiement suivant :

Voir le tableau de déploiement par préfecture

Déploiement Assistants Communautaires pour la conduite des opérations de suivi des TM et mesures d'accompagnement au capital humain et productif

<i>Régions</i>	<i>Préfectures</i>	<i>Nombre sous-préfectures</i>	<i>Nombre de districts bénéf</i>	<i>Nombre de bénéf</i>	<i>Nombre d'AC - actuel sur le terrain</i>	<i>Nombre d'AC additionnel à recruters</i>	<i>Total 'AC - à déployéer</i>	<i>Ratio (moyenne de bénéf) par AC</i>
Kindia	Kindia	11	105	16 642	30	29	59	283
	Forécariah	10	78	13 453	22	26	48	280
Mamou	Mamou	14	82	18 906	31	35	66	285
Faranah	Dabola	9	45	9 308	16	17	33	285
Kankan	Kouroussa	12	58	14 362	25	26	51	280
	Kérouané	8	44	12 574	20	24	44	285
Boké	Gaoual	8	52	15 101	25	29	54	280
Labé	Tougué	10	51	10 070	17	18	35	285
N'zérékoré	Beyla	14	95	19 758	34	35	69	285
Conakry	Conakry	5	71	6 000	40	0	40	150
8	10	101	681	136 174	260	240	500	272

Ainsi, ils assureront toutes les tâches relatives à l'accompagnement des communautés et le suivi rapproché des bénéficiaires du PRU-APN.

1. DESCRIPTION DES TACHES

La mission confiée à l'AC portera sur l'exécution des tâches suivantes :

- La mobilisation du chef de ménages bénéficiaires des TM à travers leur fiche d'identification (numéro de téléphone, nom, prénoms etc.) pour informer de la date de mise à disposition des fonds par le projet ;
- L'orientation des ménages vers les points de retrait de proximité dédiés et mis à la disposition du projet par les opérateurs de paiement ;
- L'appui des ménages dans la gestion des réclamations (changement de bénéficiaires suite à un décès, suspicion de fraude, mots de passe oublié, perte de téléphone etc.) ;
- L'information et la sensibilisation des ménages sur le processus de transfert monétaire et les mesures d'accompagnement pour le renforcement du capital humain des ménages bénéficiaires des TM ;
- Le suivi de proximité des ménages bénéficiaires du programme (appels téléphoniques et visites à domicile) pour confirmer la bonne réception des transferts au niveau des ménages ;
- La réalisation d'enquêtes légères permettant de déterminer les habitudes et le comportement des ménages face aux différentes interventions du projet afin de permettre au PRU-APN d'améliorer son processus de suivi ;
- La réalisation des rapports d'activités réguliers (hebdomadaire) sur les transferts auprès des RAC pour une meilleure remontée d'informations sur les types de réclamations rencontrées favorisant une meilleure gestion des risques ;
- La mobilisation et le suivi de proximité des ménages dans le cadre de l'administration des thématiques liées au renforcement du capital humain et des capacités productives des bénéficiaires du programme Nafa ;
- Administration de module sur le renforcement du capital humain et des capacités productives des bénéficiaires et des communautés bénéficiaires du programme Nafa

2. OBLIGATIONS DU CONSULTANT EN MATIÈRE D'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS :

- Faire un rapport d'activités sur chaque période de transferts et opérations de collecte des données pour une meilleure remontée d'informations sur les types de réclamations rencontrées favorisant une meilleure gestion des risques.
- Résider dans les zones rurales bénéficiaires du projet.
- Faire des rapports circonstanciels ponctuels (formations, démultiplication, réunion/rencontre, etc...) à la demande du projet.
- Faire des rapports trimestriels et annuels.

NB : Les rapports périodiques obéiront au canevas suivant :

Introduction ;

- I- Rappel des activités planifiées ;
- II- Description des activités réalisées ;
- III- Principaux résultats obtenus (SMART) ;
- IV- Principales leçons apprises ;
- V- Difficultés rencontrées et solutions envisagées ;
- VI- Conclusion
- VII- Annexes

3. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUISES :

- Être titulaire au moins d'un diplôme (Bac+3) dans les domaines suivants :
 - Sciences économiques ou sociales, ou similaires
 - Sociologie de développement ;
 - Economie rurale ;
 - Génie rural ;
- Disposer d'une expérience d'au moins 4 ans dans le domaine de la sensibilisation communautaire, de la formation et du coaching des communautés, du suivi de proximité des activités communautaires ou enquêtes communautaires ;
- Maîtriser les outils et applications de collecte des données et suivi ;
- Avoir une bonne capacité d'analyse, de travail et une bonne productivité ;
- La connaissance et maîtrise de langues locales de la zone de déploiement est obligatoire ;
- Bonne capacité d'adaptation aux zones rurales et avoir une sensibilité aux problématiques des communautés villageoises ;
- Aptitudes à la communication orale, écrite et aux relations interpersonnelles ;
- Bonne capacité à s'adapter à tout public et à l'évolution de son environnement de travail ;
- Avoir un esprit d'équipe et le sens de la solidarité ; et
- Avoir le sens de la pédagogie et de la tolérance vis-à-vis des bénéficiaires.
- Avoir un permis de conduire de moto en cours de validité

4. METHODE DE SELECTION :

Le recrutement du consultant se fera suivant la méthode Sélection de Consultants Individuels conformément aux dispositions décrites dans le Règlement de Passation de Marchés de la Banque Mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le financement de Projets d'Investissement (FPI), édition Novembre 2020.

Le projet procèdera à un test écrit et une interview.

5. NATURE ET DUREE DU CONTRAT :

Le contrat est une prestation intellectuelle à temps plein et aura une durée initiale de douze (12) mois éventuellement renouvelables lorsque les prestations du Consultant sont jugées satisfaisantes par le projet et ce pour une durée n'excédant pas la période d'exécution du Projet

Nafa. Les performances du Consultant seront évaluées par les Responsables d'Accompagnement Communautaires (RAC) avant soumission à la Direction d'Inclusion Financière pour validation. L'évaluation sera ensuite transmise pour approbation et signature au Coordonnateur du projet.

6. LIEU DE TRAVAIL :

Le poste est basé dans les zones d'intervention du projet suivantes : Mamou, Dabola, Tougué, Gaoual, Kérouané, Kindia, Forécariah, Kouroussa et Beyla.

7. **DOSSIERS A FOURNIR** : Le dossier de candidature devra comporter les pièces ci-après :

- une lettre de motivation mentionnant la ou les zones d'affectation souhaitées parmi les 9 préfectures d'intervention du projet.
- un CV détaillé ;
- une copie du ou des diplômes et attestations légalisés ou tout autre document attestant les expériences et qualifications acquises.

8. Dépôt et lieu de remise des candidatures :

Les dépôts des candidatures se feront dans les chefs-lieux des Préfectures sous pli fermé au niveau du secrétariat central de la préfecture, sous la responsabilité directe du préfet, ou envoyées par voie électronique à l'adresse suivante : recrutement@anies.gov.gn Cc ssekounamie@gmail.com au plus tard le **19 Aout 2024 à 12 heures 30mn.**

Prefecture	Personnes à Contacter	Lieu de dépôt des dossiers
Kindia	Secrétaire Général des collectivités décentralisées (SGC)	secrétariat central de la préfecture
Forécariah	Secrétaire Général des collectivités décentralisées (SGC)	secrétariat central de la préfecture
Mamou	Secrétaire Général des collectivités décentralisées (SGC)	secrétariat central de la préfecture
Dabola	Secrétaire Général des collectivités décentralisées (SGC)	secrétariat central de la préfecture
Kouroussa	Secrétaire Général des collectivités décentralisées (SGC)	secrétariat central de la préfecture
Kérouané	Directeur Préfectoral de l'Action Sociale et des personne vulnérables (DPASPV)	secrétariat central de la préfecture
Gaoual	Secrétaire Général des collectivités décentralisées (SGC)	secrétariat central de la préfecture
Tougué	Directeur Préfectoral des Microréalisations (DMR)	secrétariat central de la préfecture
Beyla	Directeur Préfectoral de l'Action Sociale et des personne vulnérables (DPASPV)	secrétariat central de la préfecture

- *Du lundi au jeudi : de 9 heures à 16 heures 30 minutes*
- *Le vendredi : de 9 heures à 13 heures.*

*Avec uniquement la mention « RECRUTEMENT AC REGION DE.....et
PREFECTURE DE.....à préciser»*

***NB : Seuls les candidats présélectionnés seront convoqués pour la suite de l'évaluation au plus tard
une semaine après la date limite de dépôt des candidatures.***

Conakry, le 29 Juillet 2024

Le Directeur Général

Mr. Sayon DAMBELE

Listes des autorités points focaux au niveau préfectoral pour recrutement des AC
additionnels

<i>Préfectures</i>	<i>Autoroutes préfectorales désignées pour la commission de recrutement AC</i>
Tougué	Directeur Préfectoral des Micro-réalisations (DMR)
Gaoual	Secrétaire Général des collectivités décentralisées (SGC)
Forécariah	Secrétaire Général des collectivités décentralisées (SGC)
Kindia	Secrétaire Général des collectivités décentralisées (SGC)
Mamou	Secrétaire Général des collectivités décentralisées (SGC)
Dabola	Secrétaire Général des collectivités décentralisées (SGC)
Kouroussa	Secrétaire Général des collectivités décentralisées (SGC)
Kérouané	Directeur Préfectoral de l'Action Sociale et des personne vulnérables (DPASPV)
Beyla	Directeur Préfectoral de l'Action Sociale et des personne vulnérables (DPASPV)